



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
6 octobre 2000

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 octobre 2000, à 10 heures

Président : M. Niculescu (Roumanie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) souligne que le Sommet du Millénaire a réaffirmé la confiance accordée à l'ONU. La mondialisation a été le thème dominant du Sommet du Millénaire, l'objectif principal de tous étant l'élimination de la pauvreté. Le Rapport du Millénaire du Secrétaire général, intitulé « Nous les peuples » (A/54/2000*), a pour thèmes principaux la mondialisation et la gouvernance. Il admet les bienfaits de la mondialisation, appelle l'attention sur les réactions que provoque ce phénomène et indique que la mondialisation ne doit pas simplement se limiter à créer de plus grands marchés. Il y a plusieurs dimensions à la mondialisation : a) la dimension économique, les échanges commerciaux. Il y a 50 ans, les échanges mondiaux se chiffraient à 1 milliard de dollars par jour; aujourd'hui, des transactions d'un même montant se font toutes les 19 minutes. L'investissement direct étranger est chaque jour de 2 milliards de dollars (les 8 milliards de dollars dirigés vers l'Afrique équivalent donc à quatre jours d'investissements); b) la dimension technologique. La baisse rapide des coûts des transports et des communications a accru l'interaction entre les peuples. Entre 1956 et 1998, le nombre d'ONG est passé de 985 à 23 000, image de l'essor étonnant de la société civile internationale; c) la dimension écologique. L'interdépendance des économies nationales a des effets sur les écosystèmes de chaque pays (changements climatiques, appauvrissement de la couche d'ozone, etc.)

2. Le problème de la mondialisation est qu'elle est incomplète. L'intégration et l'ouverture économiques se font plus ou moins rapidement d'une région à l'autre. On évoque l'expansion et la libéralisation des échanges mais certains secteurs qui intéressent les pays pauvres tels que l'agriculture et le textile n'en ont pas bénéficié. Les marchés financiers s'ouvrent certes, mais pour ce qui est de la circulation des personnes, la libéralisation est loin d'être aussi poussée. Quant à la technologie, l'accent a surtout été mis, au niveau mondial, sur la protection des droits de propriété technologique.

3. Les problèmes tiennent donc au fait que des domaines qui intéressent les pays pauvres ne bénéficient pas de la libéralisation des échanges, d'où les réactions

contre la mondialisation pour plusieurs raisons qu'analyse le Rapport du Millénaire : a) les disparités, qui se manifestent par la persistance de la misère, maintenant amplement dénoncée. La réaction contre la mondialisation provient aussi de l'impression que ses dividendes ne sont pas également répartis. Même les personnes qui bénéficient de la mondialisation peuvent avoir des griefs contre elle si elles ont le sentiment que d'autres en profitent davantage; b) la vulnérabilité : l'intégration croissante expose les économies à des risques accrus; c) les conséquences écologiques : les « règles du jeu » commerciales et financières ne tiennent pas compte des incidences de la mondialisation sur l'environnement. Que faire? La solution à la mondialisation et à la persistance de la pauvreté passe par la croissance. C'est la raison d'être de la mondialisation. Comment donc relancer la croissance? Rares sont les pays en développement qui ont connu une croissance annuelle constante du revenu par habitant de 3 %, minimum nécessaire pour multiplier par deux le revenu par habitant sur une période de 24 ans, soit une génération. Les quelques pays qui ont atteint ce chiffre ont privilégié le secteur agricole (dans les pays où ce secteur continue d'occuper une place prépondérante), l'éducation, les capacités technologiques et la refonte des institutions. Il faut appuyer les efforts de ces pays en leur accordant une aide au développement, un allègement de la dette et une assistance technique, et favoriser un type de croissance qui remédie aux disparités, aux vulnérabilités et aux conséquences écologiques.

4. Il importe de reconnaître que la gestion de la mondialisation souffre d'un « déficit de démocratie » dû en partie au transfert de pouvoir des gouvernements au secteur privé, plus précisément aux sociétés transnationales. L'ONU et les organisations régionales doivent faire prendre conscience à ces sociétés des dimensions sociales et écologiques du développement.

5. Par ailleurs, l'interaction entre le commerce et la finance nécessite une plus grande cohérence politique des décisions en matière d'APD, d'allègement de la dette ou de concessions commerciales, ainsi que de stabilité macroéconomique et de croissance. Il faut instaurer un système où puissent s'exprimer ceux qui n'ont pas droit à la parole dans les instances des institutions qui jouent un rôle décisif dans la mondialisation.

6. M. Desai conclut en disant que les manifestations contre la mondialisation sont elles-mêmes le résultat de

la mondialisation car elles sont la conséquence de l'amélioration des communications, laquelle est due à la mondialisation elle-même. La coopération pour le développement est aussi dans une certaine mesure le produit de la mondialisation. La solution ne consiste pas à « mettre fin » à la mondialisation, ce qui est d'ailleurs impossible, mais à comprendre comment son potentiel économique et politique peut servir à résoudre les problèmes d'inégalité.

7. **Mme King** (États-Unis) se demande si, pour corriger les effets de cette « mondialisation impartiale », il est possible de demander aux pays en développement de s'efforcer d'accroître leur compétitivité au niveau mondial.

8. **M. Le Gargasson** (France), observant que la Deuxième Commission traite un ensemble particulièrement ambitieux de problèmes, et faisant référence aux propos de M. Desai sur la qualité de la croissance, voudrait avoir le sentiment de celui-ci sur certaines études réalisées par la Banque mondiale à propos de la qualité et de la quantité de la croissance, selon lesquelles, quand la croissance est suffisamment forte, elle se diffuse dans le reste de la société de façon relativement harmonieuse.

9. **Mme Léonce** (Sainte-Lucie) estime qu'il existe non pas une mondialisation « incomplète » mais un programme incomplet en matière de développement, et si on ne remédie pas aux inégalités, il n'y aura pas de progrès. La représentante de Sainte-Lucie demande que soit élaborée une nouvelle théorie économique plus inclusive. Est-il possible qu'on soit à court d'idées? Le processus de financement du développement permettrait de mettre en place une conception cohérente du développement qui aborderait la question des iniquités systémiques qui sont à l'origine de la situation actuelle.

10. **M. Cavalcante** (Brésil) voudrait connaître l'avis de M. Desai sur un nouveau consensus axé, apparemment, sur un accroissement de l'aide, un allègement de la dette plus important et plus rapide et une augmentation des échanges commerciaux. Il se demande comment l'ONU, en tant que tribune universelle attachée à promouvoir le bien-être de l'humanité, peut concilier le développement durable et l'intégration économique des pays en développement avec les besoins des pays les plus pauvres.

11. **M. Hanif** (Pakistan) dit que dans les secteurs où les pays en développement sont compétitifs, ces derniers ne disposent pas d'atouts favorables, comme dans

l'agriculture et la main-d'oeuvre, et que rien ne prouve que la mondialisation soit vraiment favorable au développement. Il suggère que l'ONU fasse une étude qui analyse le lien entre mondialisation et développement en se fondant sur des données factuelles.

12. **M. Thakur** (Népal) dit que son pays se sent de plus en plus marginalisé. Il estime que contrairement à ce qu'on répète, les pays les moins avancés (PMA), passés de 40 à 48, peuvent être compétitifs dans de nombreux secteurs (textiles, logiciels, agriculture, etc.) et que les pays développés devraient les aider à mieux valoriser leur activité économique. Il faut aussi clarifier la notion de droit au développement du point de vue du donateur et du point de vue du bénéficiaire. Le donateur doit indiquer quel secteur de développement il souhaite soutenir, et le bénéficiaire doit ne pas se dérober à ses obligations en matière de bonne gouvernance.

13. **M. Escanero** (Mexique) reconnaît que la mondialisation peut être une force positive à condition qu'elle concerne tout le monde, et que l'ONU a un rôle important à jouer en la matière : on a plus que jamais besoin de coopération multilatérale. Le représentant du Mexique se demande aussi si la responsabilité commune mais différenciée des pays développés et en développement est encore à l'ordre du jour et si la notion est encore efficace dans le cadre de la mondialisation.

14. **M. Desai**, en réponse à la question posée par la représentante des États-Unis, dit que de nombreux pays en développement ont mis en oeuvre des politiques nationales de restructuration qui ont rejailli sur divers secteurs mais que la réaction de la communauté internationale a été décevante, puisqu'elle s'est traduite par une baisse du volume d'aide publique au développement. Il importe donc de reconnaître les efforts déployés par les pays en développement tout en continuant à les aider, et de ne pas dissocier politiques nationales et soutien mondial. S'agissant de l'intervention de la délégation française, qui paraissait sceptique quant au rôle nécessairement modeste joué par la Deuxième Commission devant des questions aussi ambitieuses, le Secrétaire général adjoint dit que de grands thèmes comme la dette des pays les moins avancés, l'élimination de la pauvreté, les mesures spéciales applicables aux pays les plus démunis, sont au programme de l'Organisation en grande partie parce que la Deuxième Commission n'a cessé de s'en préoccuper. Il ne faut donc pas négliger l'apport du débat d'idées à l'évolution du consensus mondial sur les questions de développement, même si ces processus

sont lents et graduels. Pour ce qui est du rôle de la croissance, tous les scénarios coexistent : une forte croissance peut contribuer à accroître le niveau de vie de la population mais il arrive aussi qu'elle aggrave les inégalités – certains allant même jusqu'à dire que la montée des inégalités en est le prix nécessaire – ou qu'au contraire, ses bienfaits soient équitablement répartis. Il faudrait donc étudier la question de façon plus systématique, sans oublier que cette problématique ne touche pas seulement les pays en développement mais aussi les pays développés. Répondant à la représentante de Sainte-Lucie, M. Desai confirme que l'intégration incomplète des économies et le maintien de fortes disparités posent en effet problème mais que la difficulté consiste justement à trouver les moyens et les dispositifs permettant une plus grande participation de tous à la prise de décisions, notamment des plus petits pays. Cette redistribution des pouvoirs exige une réflexion plus approfondie.

15. Concernant la question de la délégation brésilienne, relative au nouveau consensus dégagé à Prague, le Secrétaire général adjoint dit que ces thèmes n'ont rien de nouveau pour la Deuxième Commission qui en a fait un vrai leitmotiv depuis des années, prouvant bien, si besoin est, l'impact des travaux de l'ONU sur l'évolution politique mondiale. Au sujet de la deuxième question du Brésil, à savoir l'accent à mettre sur les besoins des pays les moins développés, il est clair que l'Organisation doit veiller à ce que ses travaux intéressent tous les pays, les pays intégrés à l'économie mondiale comme les pays très pauvres nécessitant un traitement préférentiel. Se référant à l'intervention du Pakistan, M. Desai dit qu'il est très difficile de traiter la question de la mondialisation et du développement de façon globale et qu'il faut plutôt déconstruire le concept. On peut dire par exemple que la mondialisation favorise la croissance, voire même qu'elle contribue à réduire la pauvreté, mais qu'en revanche, ses effets sont moins probants dans le domaine financier, et l'on peut s'interroger aussi sur d'autres aspects comme l'interaction technologique. Le problème, c'est qu'il n'y a guère d'autre option à ce stade, notamment pour les plus petits pays, qui ne peuvent élever des barrières contre le reste du monde mais s'inquiètent au contraire qu'on leur ferme la porte. Par ailleurs, M. Desai partage entièrement l'opinion du représentant du Népal quant à la marginalisation des pays les moins avancés en raison d'un manque prétendu ou réel de compétitivité et la nécessité de poursuivre la libéralisation dans des secteurs comme l'agriculture

et le textile et de garantir au passage les droits économiques, sociaux et culturels des pays. Enfin, répondant au représentant du Mexique, il réaffirme la primauté du principe de la responsabilité commune mais différenciée dans de nombreux domaines cruciaux, notamment celui de la gestion de l'eau et de l'environnement.

16. **Alimov** (Tadjikistan) considère que les décisions prises : à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale engageront l'avenir de la coopération internationale au XXI^e siècle, comme en témoigne l'adoption de la Déclaration du Millénaire, où est énoncé un objectif ambitieux, l'édification d'un nouvel ordre mondial plus juste, qui réponde aux intérêts de tous les membres de la communauté internationale. Mais pour cela, il faudra élaborer une stratégie qui mène au développement durable dans la stabilité.

17. La communauté internationale aborde ce millénaire dans une situation nouvelle, étant entrée dans l'ère de la mondialisation. Il y a là de riches possibilités de croissance et de développement économiques, mais aussi un risque d'exacerbation des problèmes économiques et sociaux, d'aggravation des inégalités de développement. C'est donc une tâche prioritaire de l'ONU et des organisations du système que d'ouvrir à tous les pays et tous les peuples l'accès aux avantages de la mondialisation.

18. L'époque actuelle présente encore un autre trait nouveau – le développement foudroyant des technologies de l'information et de la communication. Or, parallèlement aux possibilités infinies qu'ouvre la révolution numérique, on constate aussi l'apparition d'une fracture numérique entre pays développés et en développement. Si on ne veut pas voir se confirmer au XXI^e siècle la tendance à la marginalisation d'une part énorme de la population mondiale, il faudra que l'ONU et la communauté internationale tout entière ne cessent de prêter attention à ce phénomène.

19. La persistance de la pauvreté dans un grand nombre de pays reste elle aussi un des grands problèmes du siècle nouveau. Pour le Tadjikistan, c'est à juste titre que l'Organisation s'est attaquée à la misère, principal obstacle au développement durable. Les institutions opérationnelles des Nations Unies, riches de leur expérience et capables d'aider efficacement les pays qui en ont besoin, ont en l'espèce un rôle important à jouer.

20. Les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en transition, au nombre desquels se trouve le Tadjikistan, appellent des solutions modulées. Si le

développement économique de certains pays de cette catégorie a progressé, c'est souvent par l'effet de phénomènes éphémères : pour rendre ces progrès durables, il faudra d'autres interventions, nationales et internationales. En outre, ces pays se trouvent, comme bien d'autres, appelés à relever les défis de la mondialisation et de la nouvelle économie du savoir. Certains d'entre eux traversant une période d'instabilité intérieure ou extérieure, il est fréquent qu'ils ne disposent pas de ressources propres suffisantes. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont été victimes de catastrophes meurtrières et ceux qui sont en train de rétablir la paix après un conflit. L'aide que les pays en transition reçoivent de l'ONU et des organisations du système revêt dans ce contexte une importance particulière. Le Tadjikistan, qui apprécie hautement cette aide et compte qu'elle sera maintenue, s'intéresse de près à l'élaboration et à l'adoption à la session en cours d'une résolution sur l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, qui orientera la suite des activités du système des Nations Unies en ce sens.

21. Le développement durable, qui protège également les intérêts des générations présentes et à venir, est à l'échelon mondial l'un des objectifs les plus cruciaux du nouveau millénaire. L'humanité devra parvenir à satisfaire les besoins croissants du développement économique et social non seulement en préservant, mais en reconstituant peu à peu les écosystèmes et les ressources naturelles de manière à garantir la stabilité de l'environnement. Parmi les ressources naturelles, l'eau douce occupe une place à part : indispensable à la vie de tous sur la planète, c'est une condition *sine qua non* du développement durable. Malgré les nombreux instruments adoptés sur l'eau douce par la communauté internationale depuis une dizaine d'années, la situation à cet égard reste préoccupante. En quantité et en qualité, la viabilité des ressources en eau douce sera un des grands problèmes du développement durable pour le nouveau millénaire. Selon les estimations de l'ONU, si les tendances actuelles se maintiennent, en 2025 près des deux-tiers de la population mondiale n'auront pas assez d'eau douce. Pour le Tadjikistan, ce n'est pas faute d'accords internationaux, de décisions et de recommandations que l'eau douce reste un problème à l'heure actuelle : ce qu'il faut ce sont des mesures beaucoup plus efficaces et précises, et une volonté politique plus affirmée, pour donner effet à ces décisions et programmes d'action.

22. L'expérience de ces dernières années a montré que la proclamation d'années internationales consacrées à un thème déterminé peut être un facteur de dynamisme et de sensibilisation dans la poursuite d'objectifs concrets. C'est pourquoi le Tadjikistan a proposé de proclamer 2003 Année internationale de l'eau douce. Il est reconnaissant aux États Membres qui, partageant ses préoccupations, ont soutenu cette initiative; plus de 50 d'entre eux se sont déjà joints aux auteurs du projet, et le Tadjikistan espère qu'ils seront plus nombreux encore et que l'Assemblée générale pourra l'adopter par consensus.

23. Il est incontestable que l'une des tâches les plus importantes, à la session en cours, sera l'adoption d'une décision sur l'organisation de l'examen décennal de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Pour le Tadjikistan, « Rio+10 » doit être une réunion au sommet sur le développement durable, organisée dans un pays en développement. L'Assemblée générale devra, se fondant sur les dispositions d'Action 21, évaluer de manière approfondie et objective le chemin parcouru, et définir une feuille de route pour faire progresser le développement durable dans le monde, sur fond de phénomènes et de tendances nouveaux.

24. Globalement, le Tadjikistan apprécie ce que fait l'ONU en matière de coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Les dispositifs de coordination des secours humanitaires mis en place ont fait leurs preuves. Le Tadjikistan espère qu'il sera possible de régler les problèmes préoccupant le Secrétaire général pour ce qui est d'accroître le niveau de l'aide humanitaire apportée par les donateurs. Il importe à cet égard de respecter les principes fondamentaux applicables à ce type d'aide : neutralité, objectivité et humanité.

25. La multiplication des cataclysmes et catastrophes appelle le renforcement des moyens d'action de l'ONU face à ces phénomènes. Il y a lieu à cet égard de soutenir les initiatives de la Fédération de Russie. Le Tadjikistan estime que l'ONU devrait recenser son potentiel à cet égard aux échelons national, régional et international, et élaborer des recommandations en vue de l'étoffer.

26. La communauté internationale a abordé le tournant du siècle chargée d'un lourd fardeau de problèmes économiques et sociaux, accumulés au long des années et manifestes depuis la dernière décennie. Il a fallu

beaucoup de temps et d'efforts, notamment au sein de la Deuxième Commission, pour arriver à en saisir la signification et à leur assigner un rang de priorité vis-à-vis du développement national et mondial viable, pour en déterminer les corrélations et définir des méthodes et des modes d'intervention susceptibles d'en faciliter la solution. L'ONU, la plus universelle et la plus représentative des instances de coopération internationale, est aussi l'institution qui concourt le mieux à la quête et à la définition de solutions à ces problèmes. Son rôle central a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, qui pose clairement pour les prochaines années les jalons de l'action de développement de la communauté internationale. Il appartiendra à la Deuxième Commission, pour sa part, de déterminer les moyens concrets de cette action.

27. **M. Paolillo** (Uruguay) rappelle que depuis sa création, la Deuxième Commission cherche à poser les bases d'un système économique international plus juste, plus équitable et plus démocratique, mais que désormais cet effort s'inscrit dans un contexte radicalement différent, celui de la mondialisation. Or, si beaucoup voient en la mondialisation un facteur de bien-être et de prospérité, elle n'apporte à elle seule aucune solution aux grands problèmes auxquels l'humanité se heurte, en particulier à la pauvreté. Selon des études récentes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, 1,2 milliard de personnes ont un revenu inférieur à 1 dollar par jour, qui plus est sans grand espoir d'amélioration avant 2008 si le scénario se perpétue d'une croissance économique relativement lente interrompue par des crises intermittentes frappant surtout les pays les plus démunis.

28. Le Sommet du Millénaire a proposé, entre autres objectifs, de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans de telles conditions de pauvreté. À cet égard, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté est de promouvoir un développement durable au profit de l'humanité tout entière. Mais pour faire évoluer les choses, il faut élargir et renforcer la coopération internationale en prenant des décisions ambitieuses propres à accélérer l'intégration de l'économie mondiale.

29. La liberté du commerce et la bonne gestion financière sont les deux principaux facteurs favorisant cette intégration, auxquels il faut ajouter l'accès aux nouvelles techniques de l'information et de la communica-

tion. En effet, si nous voulons éviter l'échec de la mondialisation, il faut dès à présent prévenir les risques de la « fracture numérique ». Il faut également assurer l'entière liberté des échanges, en ouvrant les marchés mondiaux aux pays en développement, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires, les subventions et autres entraves au commerce qui limitent considérablement les perspectives économiques de chacun. Les accords conclus sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient être rigoureusement appliqués pour permettre une participation plus large de l'ensemble des pays au commerce mondial. Les institutions multilatérales au service du développement comme la CNUCED devraient continuer d'aider les pays en développement à élargir les possibilités qui leur sont offertes dans le domaine du commerce mondial. Ainsi, un nouveau cycle de négociations incorporant le secteur agricole favoriserait la libéralisation du commerce, car l'on ne peut continuer à tolérer l'immense anomalie que constitue le volume astronomique de subventions accordé à une part importante de la production agricole mondiale.

30. L'Uruguay a maintenu sa politique d'ouverture économique en éliminant les divers obstacles s'opposant à la liberté du commerce et en réduisant ou en rationalisant les droits frappant les importations à titre unilatéral ou dans le cadre d'accords multilatéraux. Dans le cadre du Mercosur, il a négocié divers aspects de sa politique commerciale en vue de l'établissement de l'union douanière et du marché commun. À ce titre, il faut souligner les négociations concernant la formation d'une zone de libre-échange des Amériques et d'autres négociations complémentaires entre le Mercosur et l'Union européenne et la Communauté andine qui constitue la principale stratégie de la région pour renforcer ses liens économiques et commerciaux.

31. La coopération technique pour le développement est un autre mécanisme durable pouvant aider les pays en développement à mieux bénéficier des bienfaits potentiels de la mondialisation, à faciliter le dialogue Nord-Sud et à établir de nouveaux cadres incorporant les secteurs d'importance vitale que sont le commerce, les investissements étrangers et les techniques de l'information et de la communication afin de favoriser l'intégration aux niveaux régional et sous-régional.

32. Sur le thème du financement du développement, la Réunion internationale de haut niveau prévue pour 2001 offre de réelles possibilités d'étudier cette ques-

tion à fond dans un véritable esprit de coopération. Cet exercice devra prendre pareillement en compte les obligations des pays industrialisés et celles des pays en développement pour rechercher de nouvelles sources et modalités de financement permettant l'application effective des décisions adoptées lors des grandes conférences des Nations Unies.

33. Par ailleurs, il faudra continuer à renforcer la capacité institutionnelle de l'Organisation face à la nécessité d'assurer à la fois la survie de l'humanité, la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi il est indispensable de continuer à concrétiser les engagements contractés à Rio et, à l'occasion de la Conférence Rio+10, de susciter de nouveaux progrès dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques, de la protection de la couche d'ozone, de la désertification et des problèmes liés à la pénurie de ressources en eau et aux ressources énergétiques. À cet égard, il est regrettable que les pays industrialisés n'aient pas honoré l'engagement qu'ils avaient pris de fournir des fonds supplémentaires et des techniques écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles. Enfin, l'Uruguay se dit convaincu que l'autre conférence importante prévue pour l'année 2001, la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, débouchera sur des accords favorables au développement de ces pays.

34. **M. Acemah** (Ouganda), s'associant à la déclaration faite par la délégation du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale est cruciale pour l'avenir de l'ONU car elle offre l'occasion unique de redresser la ligne d'action de l'Organisation, et, par le biais de la Deuxième Commission, de porter un regard critique sur les problèmes et les enjeux auxquels le système économique international doit faire face.

35. La crise énergétique que traverse l'Europe rappelle celle des années 70 qui a contribué pour beaucoup à la décision de convoquer la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale autour des problèmes des matières premières et du développement. L'Assemblée appelait alors de ses vœux la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste, équitable et démocratique et l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. L'Ouganda juge donc inutile de chercher de nouvelles solutions, mais propose plutôt de mobiliser la volonté politique nécessaire pour appliquer rapidement et intégralement

les résolutions 3201 (S.VI) et 3202 (S.VI) de l'Assemblée générale adoptées par consensus, l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial demeurant le meilleur moyen de faire face aux formidables défis et problèmes actuels de la communauté internationale, comme l'endettement, l'analphabétisme, la pauvreté, le développement durable, la détérioration de l'environnement et la lutte contre les maladies.

36. Dans ce contexte, les violentes manifestations organisées à Seattle et à Prague par des éléments de la société civile témoignent peut-être de la colère et de la déception de l'opinion publique face à la passivité des gouvernements et la résistance des institutions financières multilatérales au changement. L'Ouganda s'associe entièrement à la déclaration que le Secrétaire général a faite à l'inauguration de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sujet des effets de la mondialisation sur l'emploi et la législation du travail, l'environnement, la santé publique, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

37. La dette extérieure est indubitablement le plus gros obstacle empêchant les pays en développement d'accélérer leur croissance économique et d'éliminer la pauvreté. Ses causes varient d'un pays à l'autre : pour les pays à faible revenu, ou pays pauvres très endettés (PPTE), la crise de l'endettement est principalement imputable au service des dettes qu'ils ont contractées pendant les années 70 et 80 et à la faiblesse de leurs résultats économiques découlant de politiques économiques peu judicieuses et de termes de l'échange défavorables aux exportations de produits de base. Certains pays ont également mal géré leur dette extérieure, en empruntant des fonds à des taux commerciaux pour investir dans des programmes peu rentables générant un faible volume de devises étrangères. Ainsi, les pays en développement ne peuvent assurer le service de leur dette sans compromettre leur activité économique ou leurs budgets sociaux. Le fardeau de la dette décourage les investisseurs privés car son impact négatif menace la viabilité commerciale de leurs investissements.

38. Il est donc impératif que la communauté internationale donne la plus haute priorité à l'allègement de la dette. Certes, tout un appareil de mesures s'est succédé au fil des années, mais ce n'est que récemment, avec l'Initiative en faveur des PPTE et l'Initiative renforcée qui lui a fait suite que la communauté internationale a commencé à assortir ses promesses des ressources nécessaires. Ces nouvelles initiatives sont opérantes pour

plusieurs raisons : premièrement, pour déterminer le montant de la dette à réduire pour chaque bénéficiaire, on applique un principe amélioré consistant à évaluer le seuil de remboursement que le pays peut honorer sur la base des dimensions de son économie et du montant de ses recettes d'exportation. Deuxièmement, les mesures d'allègement s'appliquent aussi aux emprunts contractés auprès de créanciers multilatéraux, dont le FMI et la Banque mondiale, et non plus seulement auprès de groupes comme le Club de Paris. Or, pour de nombreux pays à faible revenu, ce type d'emprunts constitue la majeure partie de leur dette extérieure.

39. Aussi bénéfiques que soient ces initiatives, il reste des problèmes à résoudre pour en optimiser les résultats : les fonds accumulés doivent permettre à certaines des banques de développement régional comme la Banque africaine de développement d'offrir à leur tour des allègements à leurs emprunteurs sans compromettre leur stabilité financière. Et les bailleurs de fonds autres que le Club de Paris doivent être inclus dans le dispositif pour une meilleure répartition de l'effort entre tous les créanciers. En outre, les initiatives ne constituent pas la panacée pour les pays les moins avancés qui n'échapperont pas au piège de la dette s'ils ne peuvent accélérer leur croissance et accroître leurs recettes d'exportation et si leurs produits n'ont pas accès aux marchés des pays développés. En dernière analyse, la meilleure solution à long terme consisterait à annuler purement et simplement la dette des pays les plus pauvres.

40. L'Ouganda est le premier pays à avoir rempli les critères d'éligibilité de l'Initiative et de l'Initiative renforcée grâce à sa bonne gestion économique et son attachement à la réforme économique dans les années 90. Il a atteint un taux de croissance moyen de près de 7 % depuis la fin des années 80 et l'investissement privé a doublé, passant de 7 % à 13 % du PIB grâce à des politiques macroéconomiques rationnelles qui ont permis une basse inflation et des taux de change compétitifs. Convaincu des liens existant entre allègement de la dette et élimination de la pauvreté, il a mis en place un Fonds de lutte contre la pauvreté, financé à partir des ressources économisées grâce à la réduction de sa dette, qui bénéficie à de nombreux secteurs – enseignement primaire, soins de santé primaires, approvisionnement en eau et hygiène publique, infrastructures routières en zone rurale et vulgarisation agricole.

41. Ainsi, l'enseignement à tirer de l'expérience ougandaise, c'est que l'allègement de la dette est néces-

saire pour libérer des ressources au profit de l'investissement et de l'élimination de la pauvreté, mais que si l'on veut qu'elle améliore efficacement les conditions économiques et sociales des pays les plus pauvres, elle doit s'accompagner de politiques économiques et budgétaires rationnelles établies en concertation avec la société civile.

42. **M. Dausa Cespedes** (Cuba) dit que son pays appuie l'intervention du Président du Groupe des 77 et celle de l'Ambassadeur de Samoa, Président de l'Association des petits États insulaires. Deux événements récents présentent une importance particulière pour la Deuxième Commission : le premier Sommet du Sud tenu à La Havane, dont la Déclaration et le Plan d'action sont repris dans le document A/55/74, et le Sommet du Millénaire qui a réaffirmé le soutien que la communauté internationale apporte à l'Organisation des Nations Unies et souligné la nécessité d'un monde plus juste, solidaire et équitable. Il s'agit dès lors pour la Deuxième Commission de relever un défi, qui est de prendre des décisions et proposer des mesures concrètes qui donnent corps aux déclarations de principes. Le monde ne doit plus être composé d'une infime minorité de nantis et d'une écrasante majorité de déshérités.

43. La Commission doit aborder plusieurs questions importantes : mondialisation, financement du développement, science et technologie, environnement, commerce et dette extérieure. Elle doit le faire avec d'autant plus de détermination que le monde dispose désormais de moyens et de possibilités techniques permettant d'assurer le développement et de tirer des millions de personnes de l'ignorance, de l'insalubrité, de l'insécurité et du découragement.

44. Le monde commence à prendre conscience de plusieurs faits importants : il faut qu'il y ait des États forts; le marché non réglementé, la privatisation et le retrait de l'État des activités économiques ne suffisent pas à garantir le développement économique et social; la mondialisation enfermée dans le carcan du néolibéralisme tend à mondialiser la pauvreté et non le développement, à violer les souverainetés nationales et non à les respecter, et à reproduire l'injustice et l'iniquité au détriment des pays les plus pauvres; la création d'un organisme régulateur des finances internationales s'impose, qui fonctionne sur des bases démocratiques, sans droit de veto pour quiconque, et permette de réglementer les marchés financiers; il importe enfin de résoudre de toute urgence le problème de la dette des pays pauvres.

45. Cuba accorde une importance particulière à la préparation de la réunion sur le financement du développement, qui devrait faire participer tous les acteurs du développement, mobiliser de nouvelles ressources et redonner son importance à l'aide publique au développement (APD). Il faut espérer que la communauté internationale fera preuve d'une volonté politique réelle de parvenir à des accords garantissant une gestion démocratique à l'échelle internationale, qui garantisse non seulement la transparence des institutions internationales mais aussi la participation des pays en développement à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les pays riches. Des critères stricts doivent être appliqués, aussi bien pour les pays du Nord que du Sud, dans la gestion des relations économiques internationales et des institutions financières.

46. Par ailleurs, Cuba accorde une place toute particulière aux préparatifs de l'examen décennal de la Conférence sur l'environnement et le développement (CNUED) (Rio+10). Huit ans après la CNUED les principes posés et les engagements souscrits alors restent malheureusement lettre morte, notamment en ce qui concerne les ressources financières et le transfert des technologies. « Rio+10 » ne doit pas se convertir en une renégociation des accords déjà conclus, mais doit déterminer les défis et les difficultés que soulève l'application d'Action 21.

47. Pour conclure, le représentant de Cuba souligne la nécessité de prendre de toute urgence des mesures visant à soulager la pauvreté et le sous-développement de l'Afrique. La prochaine conférence sur les pays les moins avancés devrait permettre de revoir les initiatives, nombreuses mais peu concluantes que l'Organisation des Nations Unies a prises en faveur de l'Afrique, en prenant particulièrement en considération les spécificités de ces pays et en mobilisant la communauté des donateurs pour qu'ils s'engagent réellement à apporter une aide financière, technologique et humaine. Cuba ne négligera aucun effort, dans le cadre de ses engagements pris au titre de la coopération Sud-Sud, pour apporter une aide aux pays africains.

48. **M. Balakasi** (Malawi) fait siennes les déclarations des représentants du Nigeria et de la Namibie en tant que coprésidents du Groupe des 77. À n'en pas douter, le récent Sommet du Millénaire et la Déclaration adoptée à cette occasion, porteront des fruits et guideront les travaux de la Deuxième Commission.

49. Parmi les thèmes retenus, la lutte contre la pauvreté est une des priorités de la politique du Malawi depuis 1994. Il faut espérer que la communauté internationale réduira de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015. D'un autre côté, le Gouvernement du Malawi ne ménage aucun effort dans la lutte contre le VIH. Un autre problème préoccupant est celui des déséquilibres microéconomiques à l'échelle mondiale, qui rappelle ceux des années 70 et 80 restés sans solution faute de coopération et de coordination entre les grandes puissances économiques. Il importe désormais de traiter rationnellement ces déséquilibres si l'on ne veut pas entraver la croissance des pays en développement. Il est triste de constater que les pays développés sont ceux qui bénéficient de la mondialisation, tandis que les pays pauvres, comme le Malawi, sont de plus en plus marginalisés. D'où la nécessité d'une intervention de la communauté internationale qui doit notamment tenir son engagement de soutenir les réformes économiques prises par de nombreux pays pour promouvoir leur développement.

50. La crise de la dette extérieure continue de faire échec aux efforts des pays en développement, dont la plupart doivent consacrer l'essentiel de leurs recettes d'exportation au remboursement de leur dette, ce qui les oblige à amputer les services sociaux. Le Malawi se félicite de l'initiative prise en faveur des petits pays endettés, mais considère insuffisantes les mesures prises. Il faut que les conditions de l'aide soient plus souples et que les critères d'admissibilité à l'aide soient plus objectifs dans le but d'augmenter le nombre de pays bénéficiaires. Il est notamment impératif d'annuler définitivement et sans exception la dette des pays en développement.

51. Le commerce international ne représentant qu'une faible part de l'activité économique des pays les moins avancés, ceux-ci se trouvent en position de faiblesse pour bénéficier de la mondialisation et de la libéralisation. Il faut espérer que tous les pays et les organisations multilatérales s'efforceront d'aboutir à la mise en place d'un système d'échanges internationaux équitable qui renforcera à long terme la coopération mondiale, et évitera une nouvelle marginalisation des pays les moins avancés.

52. L'industrialisation joue un rôle capital dans la croissance économique et le développement durable. Dans les pays en développement elle peut aider à réduire la pauvreté, encourager la participation des femmes et des groupes vulnérables au développement et

créer des emplois. Malheureusement l'industrialisation a été entravée dans de nombreux pays en développement par manque de technologies et de capitaux. Sur ce plan, une aide de la communauté internationale s'impose.

53. L'objectif du développement durable ne sera pas atteint tant que les problèmes des ressources financières et du transfert d'écotechnologies ne seront pas résolus. À cet effet, il faut que les pays développés et les pays en développement établissent entre eux des liens de partenariats solides. Il est indispensable qu'il y ait dans ces deux catégories de pays une volonté politique d'apporter des changements et d'atteindre réellement les objectifs du développement durable.

54. Devant les problèmes graves que connaît l'Afrique – endettement, chute des prix des produits de base, accès limité aux marchés, absence d'investissements étrangers, baisse de l'APD, guerres civiles – il importe que la communauté internationale contribue à la croissance économique et au développement durable des pays africains. L'Afrique, continent vaste et complexe, aux problèmes innombrables, mérite que les pays développés viennent à son secours.

55. **Mme Corado-Cuevas** (Guatemala) dit que sa délégation souscrit aux idées exposées dans la déclaration du Nigeria, au nom du Groupe des 77. Soucieux de donner au développement la place qu'il mérite dans les programmes des Nations Unies, le Guatemala a suivi avec intérêt le processus consacré au financement du développement qui culminera en 2001 par une réunion de haut niveau. L'Organisation des Nations Unies, qui a consacré des conférences à des sujets très importants comme l'environnement, l'égalité entre les sexes, les droits de l'enfant, etc., se doit désormais de donner une place importante au financement du développement.

56. Les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies présentent une importance particulière pour le Guatemala car elles abordent des aspects complexes liés à la stabilité politique et à la consolidation de la paix après un conflit. Il est donc inquiétant de constater que le système des Nations Unies et notamment de PNUD se heurtent à des difficultés financières.

57. Dans un monde chaque fois plus interdépendant, le Guatemala accorde une importance croissante à la lutte contre la dégradation de l'environnement et est partie aux principales conventions relatives à l'écologie. Il se prépare à participer à la sixième

Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à La Haye en novembre 2000. Il se félicite de l'accord intervenu au Conseil économique et social concernant le Forum intergouvernemental sur les forêts. Le Guatemala participera à la prochaine session de la Commission du développement durable consacrée à l'énergie, et surtout à la préparation de l'examen décennal de la CNUED (Rio+10), occasion exceptionnelle de relancer le processus de Rio et l'action en faveur du développement durable.

58. Le Guatemala fait sienne l'idée que la paix et le développement sont étroitement liés. Il a donc étudié avec intérêt le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix en ce qui concerne la consolidation de la paix après les conflits. Le Guatemala prépare par ailleurs une série de débats sur des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, à laquelle il apportera toujours son soutien.

59. **M. Wibisono** (Indonésie) dit qu'après le Sommet du Millénaire et le Sommet du Sud, la Deuxième Commission se doit de prendre des mesures concrètes donnant suite aux déclarations de principes de ces sommets concernant la coopération internationale, le développement et la lutte contre la pauvreté. Dans le contexte économique actuel deux tendances prédominent : mondialisation rapide et érosion de la coopération multilatérale. Face à ces deux tendances, deux approches : la première s'en remet au libre jeu des forces du marché et la seconde préconise une coopération multilatérale en faveur du développement, cette dernière ayant été largement éclipsée par la première au cours de la dernière décennie. Les leçons tirées pendant cette période amènent à conclure que les forces du marché et la mondialisation n'ont pas suffi à tirer des millions de personnes de la pauvreté et de la misère, pas plus qu'elles ne sont parvenues à réduire l'écart entre pays développés et pays en développement. Certes, la mondialisation a apporté de grandes richesses à nombre de pays, mais dans leur grande majorité les pays en développement semblent laissés pour compte.

60. L'Indonésie constate que la mondialisation est une arme à double tranchant. Le pays a bénéficié de la mondialisation mais s'est effondré par suite de la crise financière. Le défi que doit relever la Deuxième Commission est donc d'établir un système économique international qui soit juste et démocratique, pour faire de la mondialisation un instrument efficace de croissance et de développement. Il est indispensable de parvenir à

un équilibre, en renforçant la coopération multilatérale afin que les pays en développement puissent s'intégrer avec succès dans l'économie mondiale.

61. À cet effet, la seule solution est un dialogue authentique et équitable qui devra aborder les questions suivantes : financement du développement et endettement extérieur, commerce international et produits de base, et transfert des technologies, notamment des technologies de l'information.

62. Le problème du financement du développement a acquis une importance capitale dans la lutte contre la pauvreté. Il se heurte cependant à une pénurie de ressources. De surcroît, les nouvelles techniques l'ont rendu extrêmement complexe et fluctuant. Une attention particulière doit être apportée à la question des flux des capitaux privés et à la réalisation de l'objectif de 0,7 % d'aide publique au développement. Il faut en outre reformer l'architecture financière internationale. C'est pourquoi l'Indonésie souhaite vivement la réussite de la réunion internationale de haut niveau prévue, en 2001, chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. L'Indonésie a déjà tenu une réunion régionale intergouvernementale préparatoire.

63. Les stratégies appliquées à ce jour n'ont pas résolu la question de l'endettement. Il faut donc s'attaquer aux causes structurelles de l'endettement si l'on veut parvenir à une solution durable. Il y a donc lieu de se féliciter à cet égard de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en espérant qu'elle sera poursuivie, accélérée et assouplie. Il conviendrait également d'aller plus avant dans les arrangements concernant la réduction de la dette des pays en développement à revenu intermédiaire.

64. Le commerce international est un autre aspect important du développement. Les avantages des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay n'ont pas été pleinement concrétisés car ils se heurtent à de nombreux obstacles, notamment le blocage de l'avantage comparatif des produits de pays en développement à cause de l'introduction de mesures protectionnistes déguisées. Il faut signaler à cet égard aussi les déséquilibres existant dans les accords actuels de l'OMC. Il est urgent de renforcer le système d'échanges multilatéraux incorporé dans l'OMC afin de garantir un système plus équitable, transparent et réglementé. Il faut d'ailleurs que les pays développés tiennent leur engagement d'appliquer les dispositions

relatives au traitement spécial et différencié pour les produits et services des pays en développement.

65. Malgré les nombreuses initiatives et les mesures concrètes prises pour promouvoir un développement écologiquement rationnel, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. La prochaine évaluation d'Action 21 devrait permettre de déterminer clairement les moyens précis de réaliser des progrès importants et de formuler des initiatives efficaces. Il importe également de préparer sérieusement « Rio+10 » pour assurer un développement durable. L'Indonésie remercie les pays d'Asie et de la région du Pacifique qui ont appuyé sa candidature pour organiser cette importante manifestation.

66. Tout aussi important est le problème de la mobilisation des potentialités que les techniques de l'information et de la communication présentent pour le développement. Des progrès ont été faits à ce sujet et le Conseil économique et social a reconnu que les technologies de l'information et de la communication donnent aux pays en développement une possibilité unique d'accélérer le développement, de réduire l'écart économique et la « fracture numérique » entre pays développés et pays en développement.

67. **M. Kebede** (Éthiopie) dit que sa délégation fait siennes les déclarations du représentant du Nigéria. Le nouveau millénaire soulève des questions importantes pour la Deuxième Commission, entre autres celle de la mondialisation, dont il faudrait s'assurer qu'elle devienne un élément positif pour tous les pays du monde et ne laisse pas des millions d'hommes dans la pauvreté. Certes, la mondialisation est inévitable dans le nouvel ordre international, mais elle est loin d'être une panacée. Elle s'est en effet traduite par la marginalisation de nombreux pays en développement et par une disparité croissante dans le développement économique des différents pays. Elle risque de faire plus de bien que de mal aux petites économies vulnérables et de perpétuer la domination des forts sur les faibles. Si on veut l'accepter pleinement, il faut mettre en place un mécanisme qui permette de réglementer le commerce afin de garantir des échanges équitables entre des partenaires inégaux.

68. Les pays les moins avancés (PMA) n'ont cessé de s'appauvrir et de perdre du terrain au cours des années 90. Ce processus risque de se poursuivre et de s'aggraver du fait de la mondialisation. La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA est une occasion d'adopter un accord global reconstituant un

partenariat réel entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement sur la base de la solidarité entre les hommes et de la responsabilité partagée. Cette conférence devrait étudier des mesures spécifiques dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'endettement, des investissements et des échanges, et aboutir à des politiques nationales et internationales de développement durable des pays les moins avancés.

69. Il faut se féliciter de la décision de l'Assemblée générale de tenir en 2001 une réunion de haut niveau consacrée au financement du développement. La conférence prévue permettra à la communauté internationale d'aborder les problèmes systémiques du financement du développement sur un plan global, de contribuer à la mise en place d'un système efficace, équitable et répondant aux besoins des pays en développement.

70. L'aide au développement et l'octroi de financements à des conditions libérales sont deux questions particulièrement importantes en la matière. Des transferts massifs de ressources vers le monde en développement sont indispensables si l'on veut y promouvoir un développement durable, y éliminer les causes de la pauvreté et permettre à leurs populations de tirer avantage de « l'économie mondialisée ».

71. Le service de la dette extérieure exerce une fonction pernicieuse sur les ressources des pays en développement. La réponse à ce problème doit être politique. Il faut aménager un climat extérieur plus favorable et éviter que le service de la dette ne prenne pour les pays en développement des proportions critiques.

72. Devant les risques de crises financières qui ont souvent déstabilisé le système financier international et appauvri des pays et des régions, il est impératif de mettre en place des règles internationales applicables aux marchés financiers internationaux et faire en sorte que les autorités nationales puissent contrôler les flux de capitaux à court terme. Il faudra en outre, pour gérer les crises financières, mettre au point un cadre juridique et normatif destiné aux investisseurs étrangers, et notamment aux grandes entreprises multinationales, dont l'influence est énorme dans les pays en développement et sur le plan du développement mondial.

73. Dans le débat sur le financement du développement, la question de la démocratisation de la gestion du système financier international est d'importance, si l'on veut mettre fin à la marginalisation des pays en

développement qui ne participent pas aux décisions des institutions financières multilatérales.

74. Enfin, l'Éthiopie est particulièrement préoccupée par la baisse des ressources destinées aux activités de développement de l'Organisation des Nations Unies. Le PNUD, qui joue un rôle remarquable en Afrique, voit ses ressources décliner depuis 1992, alors qu'il devrait continuer à être à l'avant-garde des efforts en faveur du développement mondial. Il est indispensable qu'il puisse continuer à jouer son rôle grâce à des ressources supplémentaires et des programmes plus efficaces, notamment en Afrique.

75. **M. Own** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les délibérations du Sommet du Millénaire et les tables rondes ont montré qu'à côté de progrès dans le domaine de la sécurité et de la paix, les questions de développement économique et social durable n'avaient pas suscité le même intérêt, alors que les problèmes de la pauvreté, du chômage, de l'endettement extérieur et de l'injustice du commerce continuaient de causer de nombreux conflits, de créer de nouvelles formes de tension et de menacer de nombreux pays. D'innombrables indicateurs et données chiffrées montrent que le fossé Nord-Sud ne cesse de s'élargir puisque, dans un rapport tout récent, la Banque mondiale indique que près de la moitié de la population mondiale (2,8 milliards sur 6 milliards) vit désormais avec moins de 2 dollars par personne par jour.

76. L'évolution de la réflexion sur le développement a montré que le facteur décisif, dans le développement, était l'homme. C'est l'homme qui est la vraie richesse des nations et le développement des ressources humaines élargit les possibilités offertes à chacun, et d'abord de vivre longtemps, à l'abri de la maladie. Il faut aussi que chacun puisse acquérir des connaissances et vivre dans la dignité. Seul un développement économique réel permettra de réduire la pauvreté. Les données d'expérience et les données scientifiques montrent qu'il est impossible de relever durablement le revenu par habitant en l'absence d'un développement macroéconomique véritable qui doit être durable, équitable et humain, et à l'abri de toute discrimination, notamment contre les femmes. Il faut pour cela restructurer les institutions étatiques et sociales dans les pays en développement, modifier ou renouveler les législations propres à assurer l'exercice des droits de toutes les catégories de la population.

77. La communauté internationale, à l'aube du nouveau millénaire, doit donner la priorité à des programmes de développement, notamment à l'adoption de mesures résolues : a) il faut un nouvel ordre mondial conduisant à une répartition plus équitable de la richesse aux niveaux national et international; b) il faut rechercher des solutions pacifiques collectives aux problèmes internationaux pour réaliser le potentiel économique du Sud, dans l'égalité et l'efficacité, avec des partenariats entre le Nord et le Sud dans les décisions et dans les instances des institutions de développement; c) le Nord et le Sud doivent se partager les fruits de la mondialisation pour réduire le fossé qui les sépare et éviter un nouveau recul des pays en développement; d) il faut établir un système financier international vigoureux et stable par des réformes fondamentales de l'architecture financière internationale qui doit être transparente et démocratique et mieux répondre aux problèmes du financement du développement; e) il faut que nos partenaires de développement amorcent un dialogue pour déterminer une conception équilibrée du développement tenant compte des intérêts des pays en développement, pour reformuler un ordre économique mondial régi par des règles. Il faut continuer à aider la CNUCED pour lui permettre de poursuivre son travail en faveur des pays en développement; f) il faut que les pays développés facilitent le transfert de technologie, en réduisant le coût et en améliorent les conditions; g) les grands pays industriels doivent amorcer une concertation avec les pays en développement pour parvenir à une solution des problèmes de l'environnement aux niveaux mondial, régional et local. Les pays développés doivent honorer leurs engagements de fournir aux pays en développement des ressources nécessaires et les écotecnologies voulues.

78. Le phénomène des mesures coercitives unilatérales, c'est-à-dire des sanctions, s'est aggravé ces dernières années, et il a pris la forme de blocus économiques, de l'interdiction de l'exportation de technologies, du gel des capitaux et des biens, et d'autres mesures qui font obstacle aux progrès et à la prospérité et visent parfois une hégémonie exercée sur les pays en développement. Ces mesures sont contraires à la Charte et au droit international. La Jamahiriya arabe libyenne en est particulièrement la victime. Elle demande à la communauté internationale de lever ces mesures qui constituent un dévoiement des relations internationales et empêchent l'établissement d'un ordre économique international fondé sur l'équité et la justice. La déclaration adoptée par le sommet des chefs d'État et de

gouvernement des pays du Sud allait dans ce sens et a marqué une profonde préoccupation à l'égard de l'imposition de sanctions économiques contre des populations civiles et de leur impact sur le potentiel de développement des pays visés. Il faut donc lever rapidement toutes les sanctions imposées à la Jamahiriya, qui s'est acquittée de ses engagements. Il faut également aider à poursuivre le déminage et la réinsertion des victimes des mines. Il existe encore sur le territoire libyen des mines qui remontent à la Deuxième Guerre mondiale. Les pays qui ont été responsables de la pose des mines en dehors de leur territoire doivent coopérer avec les pays touchés par ce phénomène et contribuer au coût du déminage et de l'indemnisation des victimes.

79. **M. Calovski** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que ses vues coïncident avec celles exprimées par le représentant de la France au nom de l'Union européenne. Le débat général, cette année, doit avoir pour objectif central de réaliser les priorités définies dans la Déclaration du Sommet du Millénaire, qui constitue un important ensemble d'engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement à l'aube du XXI^e siècle. Il faut réaffirmer que la responsabilité de la gestion du développement économique et social et des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales doit être partagée par toutes les nations. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle central.

80. Le représentant salue la qualité des documents dont la Commission est saisie cette année, notamment l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2000* ainsi que la déclaration du Sommet du G-8 tenu au Japon. Ces documents montrent bien l'urgence d'une bonne gestion de la crise énergétique qui s'annonce, d'un règlement de l'endettement qu'on ne peut plus retarder. Plus que jamais la coopération est à l'ordre du jour.

81. La mondialisation, par ses effets négatifs et positifs, demeure l'un des grands thèmes actuellement discutés dans les réunions internationales. L'effet négatif le plus marqué est la marginalisation des petits pays vulnérables, et le fait que la mondialisation ne contribue pas réellement à l'élimination de la pauvreté et du sous-développement, en dépit de l'hypothèse correcte selon laquelle si elle est bien menée, la mondialisation pourrait être un facteur majeur, essentiel, de développement et d'élimination de la pauvreté. La tâche doit donc être d'élaborer un programme de politiques et de

mesures pour une bonne gestion de la mondialisation et de se mettre d'accord sur un mécanisme veillant à l'accomplissement de ce programme. C'est là une tâche énorme, mais l'Organisation des Nations Unies ne peut pas s'y dérober, compte tenu de l'engagement souscrit par les chefs d'État dans la Déclaration du Millénaire.

82. Le processus de l'intégration économique continue sans relâche dans le monde entier. Dans certaines régions du monde, l'accent est mis sur l'élargissement et l'approfondissement de l'intégration, tandis que dans d'autres il s'agit de créer des zones de libre-échange et des zones de coopération économique plus étroite. Cette intégration des économies d'une même région est un processus qui, comme la mondialisation, doit être mieux géré. Le principal obstacle est la défense acharnée des avantages acquis et la crainte de la perte de l'identité nationale. Or ces deux préoccupations sont à courte vue, car, au XXI^e siècle, la plupart des obstacles disparaîtront et l'économie mondiale ne pourra plus tolérer la fermeture des frontières au mouvement des idées, des capitaux, des biens, des gens, des services, de la science et de la technologie, de la culture et de l'information. Et l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour jouer un rôle central dans une bonne gestion de ce processus qui doit aller de pair avec la gestion de la mondialisation.

83. L'actuel système commercial et financier multilatéral ne satisfait personne. Il suscite un ressentiment particulier chez les pays en développement et les pays en transition. C'est là une vieille affaire. Le nombre des obstacles qualitatifs et quantitatifs, cependant, ne cesse d'augmenter. L'accès aux marchés est de plus en plus ardu, car chacun cherche à préserver ses avantages compétitifs par des politiques et des mesures de protection commerciale, en particulier les droits de douane, les quotas, les différents certificats exigés, etc. La CNUCED et l'OMC ont permis de faire des progrès énormes, mais les résultats sont encore loin d'être satisfaisants. Il est inacceptable que de nombreux pays restent en dehors de l'OMC. Les Nations Unies, en particulier la CNUCED, devraient continuer à exiger la libéralisation du système commercial international, essentielle pour le développement de nombreux pays. L'année 2001 verra la tenue d'une grande réunion internationale et intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement. Son but sera de dégager des ressources financières pour le développement, à l'échelon national et international. La réunion abordera d'autres problèmes tels que celui de la dette.

Les espoirs placés dans cet événement sont d'autant plus grands que les préparatifs ont commencé de façon satisfaisante. Le succès dépendra de la position que prendront la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, mais aussi de celle d'autres parties prenantes directement ou indirectement concernées, et notamment la position que prendront les grands pays tels que les États-Unis, les membres de l'Union européenne et le Japon. La toute récente réunion du FMI et de la Banque mondiale tenue à Prague et le Sommet du G-8 au Japon permettent à cet égard d'être assez optimiste.

84. Le problème de la dette n'est toujours pas résolu. Il faut poursuivre l'opération de radiation de la dette des pays pauvres très endettés, qu'il ne faut pas obliger à rembourser leur dette. En effet, exiger de ces pays qu'ils remboursent leur dette est contre-productif à tous égards, du point de vue économique, politique et aussi moral. Pour deux raisons au moins : d'abord, on ne peut exiger des générations présentes et futures qu'elles remboursent les dettes des générations passées, qui peuvent avoir consacré des crédits à des projets sans finalité économique ou à des entreprises douteuses, parfois avec la connivence des créanciers. Deuxièmement, des pays comme l'ex-République yougoslave de Macédoine ne doivent pas être tenus de rembourser des dettes contractées pour mener des guerres dans les autres régions de l'ex-Yougoslavie ou par suite des effets des décisions du Conseil de sécurité. Il est impératif que les pays lourdement endettés se trouvent libérés de ce piège pernicieux qu'est l'endettement. L'annulation de la dette est sans doute l'un des investissements les plus judicieux qu'on puisse consacrer à la lutte contre la pauvreté et pour le développement.

85. L'ex-République yougoslave de Macédoine cherche actuellement à s'intégrer à l'Union européenne pour renforcer son économie. Elle devrait conclure avec l'Union européenne à la fin de l'année un accord d'association et de stabilisation et, pour le moment, elle s'est jointe à l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le pays fait des efforts énormes pour appliquer le Pacte de stabilité dans l'Europe du Sud-Est. La plupart de ces projets sont des grands travaux d'équipement dans le domaine des transports et des communications. L'économie macédonienne, malgré les difficultés que connaît la région, continue à enregistrer des résultats plus favorables que dans le passé. Les principaux problèmes demeurent le chômage, la

situation des grandes entreprises qui fonctionnent à perte, et les problèmes de la perte des parts de marché. Le pays voudrait également recevoir des investissements étrangers directs plus importants et demeure préoccupé par le problème de la stabilité dans la région, principal obstacle au développement économique.

86. **M. Basson** (Monaco) déclare son attachement inconditionnel aux valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration du Millénaire qui concernent les travaux de la Commission : la solidarité, le respect de la nature et le partage des responsabilités, valeurs qui doivent régir les relations internationales au XXI^e siècle.

87. Le phénomène de la mondialisation qu'à l'instar du philosophe Jacques Poulain on pourrait qualifier de « privatisation du monde » a certainement contribué à modifier les relations entre les pays et les peuples. Les échanges économiques, sociaux, politiques, environnementaux, culturels et technologiques ont probablement permis d'améliorer les conditions de vie de beaucoup, mais beaucoup d'autres restent encore totalement exclus des bienfaits de ce phénomène. Il faut donc chercher à en corriger les effets pernicioeux et discriminatoires. La mondialisation économique est largement menée, on le sait, par de puissants pouvoirs privés transnationaux qui souvent échappent, par maints artifices, à la loi nationale comme internationale. La Commission devrait, à ce titre, s'efforcer d'engager plus avant une réflexion approfondie sur le rôle des sociétés multinationales essentiellement guidées par le profit immédiat et sur les risques qu'elles font courir notamment à l'environnement, à la santé, aux ressources naturelles, souvent par un abus de positions dominantes qui menacent la libre concurrence, c'est-à-dire le fondement même des marchés. Il faut s'intéresser, comme l'a rappelé S. A. S. le prince Rainier III, à la façon dont les nouvelles puissances économiques et financières se comportent vis-à-vis des droits de l'homme notamment les droits économiques, sociaux et culturels. Il faut être parfaitement conscients de cet enjeu et du fait que les violations les plus graves de ces droits ne sont pas toujours directement imputables à des pouvoirs étatiques.

88. Le cas du naufrage de l'Erika en décembre 1999 au large des côtes françaises est à cet égard fort révélateur. La chaîne des irresponsabilités à l'occasion de cette catastrophe écologique est consternante. Les États se trouvent trop souvent démunis face à ces puissances économiques et financières quand ils n'en sont pas par-

fois même dépendants. Il faut donc que la communauté internationale soit dotée de moyens juridiques et techniques efficaces pour lutter contre les abus et les atteintes irrémédiables à la nature dont ces pouvoirs se rendent coupables.

89. L'objectif lié à la maîtrise de la mondialisation de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté doit inspirer des décisions généreuses et des réalisations concrètes. La Principauté de Monaco réaffirme son appui à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Par sa contribution au deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, le Gouvernement monégasque a montré sa volonté de s'impliquer encore davantage dans la coopération multilatérale décentralisée. L'échange d'expériences en gestion urbaine, la mise en oeuvre conjointe de programmes sociaux novateurs et le développement d'une coopération municipale internationale ne peuvent que contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et suburbaines et la lutte contre la pollution engendrée par les grandes villes.

90. Depuis son admission à l'ONU, Monaco a résolument entrepris d'accroître sa coopération internationale. Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la Principauté possède à son échelle une compétence et une expérience. Soucieuses de réduire comme l'y invitent les engagements internationaux la quantité de gaz et de polluants rejetée dans l'atmosphère qui affectent la couche d'ozone, les autorités monégasques encouragent et soutiennent les initiatives tendant notamment au niveau des transports publics à utiliser des sources d'énergie propres telles que l'électricité. Plus généralement, il convient de développer très rapidement des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie solaire photoélectrique, l'énergie de la biomasse, l'énergie éolienne, l'hydroélectricité et l'énergie marémotrice. Monaco s'efforce aussi de concourir à la protection et à la consommation de la faune et de la flore marines, en Méditerranée, ainsi que la sauvegarde des coraux dans le monde. La Conférence des Parties à la Convention de Barcelone, qui regroupe les 21 pays riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne, ainsi que les institutions spécialisées dans le domaine de l'environnement, a choisi Monaco pour la douzième réunion des Parties contractantes en novembre 2001. Monaco a signé un accord avec la France et l'Italie

pour la désignation d'une zone privilégiée destinée à la reproduction et à la sauvegarde des cétacés, entre la presqu'île de Giens à l'ouest et la Toscane à l'est. Ce sanctuaire pour la conservation des mammifères marins abrite selon des estimations scientifiques récentes plus d'un millier de baleines et quelque 25 000 dauphins. Enfin, Monaco a signé une deuxième convention de coopération avec le Liban afin d'apporter son concours aux activités de reboisement dans ce pays. Par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Gouvernement princier aide certains pays, notamment africains, en matière d'environnement et de développement durables. La Principauté de Monaco prépare activement le Sommet de Rio+10 et accueillera en novembre 2000 la réunion des responsables des mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

91. S'agissant de la prévention de la corruption et du transfert illégal de fonds, à propos de laquelle la Deuxième Commission avait adopté l'an dernier une résolution, la Principauté rappelle que sa législation pour lutter contre le blanchiment de l'argent est tout à fait semblable à celle des autres États européens et que Monaco s'est doté d'un service d'information et de contrôle des circuits financiers très efficace afin d'assurer sans délai la saisie des autorités judiciaires et de procéder aux échanges d'informations nécessaires avec les services étrangers compétents. Personne ne peut donc sérieusement méconnaître le réalisme et l'efficacité des décisions prises en la matière par le Gouvernement princier ni encore moins nier la volonté qu'il manifeste en permanence de lutter contre le blanchiment de fonds d'origine douteuse. Mais il faudrait s'atteler sérieusement à la lutte au niveau international contre les vrais coupables d'infamies qui s'enrichissent impunément grâce au trafic d'êtres humains, d'armes et de stupéfiants et qui, en violation des lois nationales et internationales, sont à la fois à l'origine de la constitution de ces fonds et à la recherche constante de moyens nouveaux pour leur blanchiment. Une coopération multilatérale conséquente et responsable s'impose donc à ce titre.

La séance est levée à 13 h 25.